Esther Baiwir

L'impact relatif de la langue-toit sur une famille lexicale des dialectes locaux: les cas de (voisin), (voisiner), (voisinage) dans les dialectes de Wallonie

1. Introduction

En Wallonie¹ comme ailleurs, les dialectes sont actuellement soumis à une forte pression des langues standard qui partagent leur territoire. Généralement, cette pression se traduit, d'une part, par un grignotage progressif des situations d'emploi de ces dialectes et, d'autre part, par une influence de la langue-toit sur les dialectes, se marquant principalement —mais pas seulement— au niveau lexical.

Dans cette contribution, nous nous attacherons à observer quelques exemples d'emprunts lexicaux des dialectes à leur langue-toit, et plus précisément, des dialectes romans de Wallonie au français. Ces dialectes sont au nombre de trois: le picard à l'ouest, le gaumais au sud-est et le wallon proprement dit dans la plus grande partie du territoire.

Nos données sont celles de l'*Atlas linguistique de la Wallonie* (ALW: 1953-...). L'ALW est un projet atlanto-lexicographique lancé dans les années 1920 par Jean Haust. Après une grande enquête lexicographique en plus de 300 points du territoire roman de Belgique, Haust et ses successeurs éditent et interprètent ces matériaux exceptionnels et uniques.

C'est sur la base de fichiers encore inédits des enquêtes de l'ALW que nous illustrerons le phénomène d'emprunt.

2. Une famille lexicale

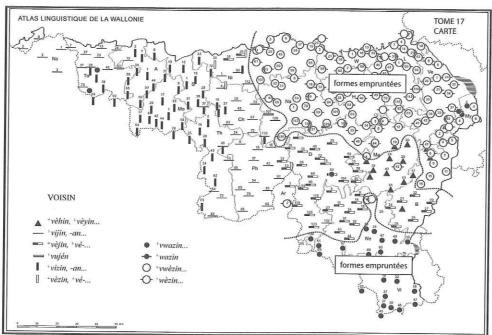
Nous avons choisi une famille lexicale relativement bien représentée dans les enquêtes de l'ALW: les mots issus de la racine latine VICIN-. Les questions de l'enquête de Haust touchant à cette famille sont les suivantes: q. 355 «il y a cinq minutes, notre *voisin* passait avec quatre chevaux», q. 1281 «voisin, voisine. – le voisinage. – voisiner», q. 1889 «mon voisin est un (homme) caché; encore un peu, il vendait sa maison sans que je le sache» et q. 2044 «il a mis tout le voisinage en émoi».

Nous tenons à remercier Marie-Guy Boutier pour ses conseils et son soutien.

2.1 (voisin), (voisine)

Examinons d'abord le «chef de file» de cette famille. Deux groupes de formes sont à distinguer. D'abord, les formes de tradition autochtone, héritées du latin VICINUS (FEW 14, 414b; ces formes sont représentées sur la carte ci-dessous par des sigles rectangulaires ou triangulaires). Elles se distinguent par un traitement régulier de C + E, I (> picard -z-, namurois -j-, liégeois -h-), et par une voyelle initiale simple.

Ensuite, il existe des formes empruntées au français (ces formes sont représentées par des symboles ronds), avec une variation du timbre de la voyelle initiale: -wè- au nord-est (les symboles vides), -wa- au sud (les symboles pleins).



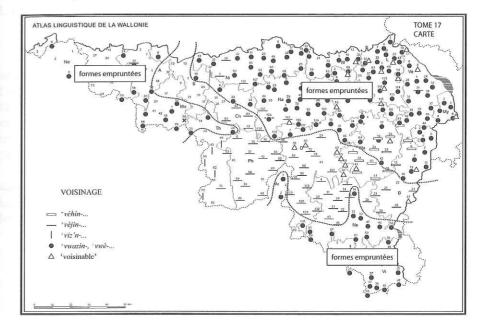
La répartition des formes empruntées est intéressante. S'agit-il de deux zones indépendantes ou d'une ancienne zone scindée par le retour d'une forme autochtone? La première possibilité semble plus probable. En effet, la zone nord présente des similitudes avec d'autres cas de diffusion d'innovations nées dans les centres urbains. Liège (L 1) semble en effet avoir été le lieu de naissance de cet emprunt, qui s'est ensuite étendu. Un second pôle important, Namur (Na 1), a ensuite relayé l'innovation. Nous reviendrons sur cette question (cf. 3.1).

Quant à la variation vocalique, elle nous servira peut-être à dater l'emprunt. Est-il ou non postérieur au passage de -wè- à -wa- dans la prononciation française de voisin? Est-il partout datable de la même époque? Ici encore, laissons la question en suspens (cf. 3.1).

Le cas du féminin (voisine) nous apprend peu de choses; l'alignement sur le masculin est parfait.

2.2 (voisinage)

Pour ce mot, les formes empruntées recensées lors de l'enquête se répartissent différemment sur le territoire. Si la zone sud est parfaitement identique, on en rencontre en revanche d'autres attestations à l'ouest, plus sporadiquement. Il s'agit du mot le plus emprunté de notre famille. Plusieurs facteurs se sont probablement combinés pour expliquer ce phénomène. L'enquête par traduction peut induire des gallicismes d'enquête, spécialement pour des mots plus longs et moins courants. Par ailleurs, il est légitime de se demander si la seule attestation picarde autochtone, recueillie au point A 12, n'a pas été forgée sur le radical du simple pour les besoins de l'enquête... ce qui tendrait à prouver l'absence d'équivalent autochtone.



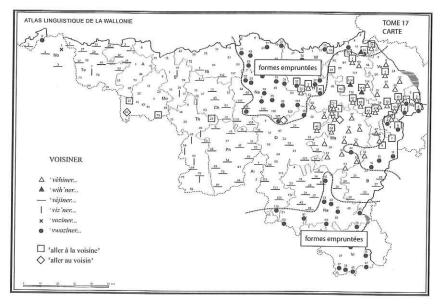
Quant à la zone proprement wallonne, on y rencontre également des formes de type *voisinable*², actualisée sous les formes †vèhinôle, †vij'nôve, †vèjinôle ou encore †vinâve, †vinôve. Si les premières, situées principalement dans les arrondissements de Dinant et de Marche –et constituant sur la carte l'agglomérat méridional de petits triangles— sont suffisamment transparentes pour encore être analysées par les locuteurs comme appartenant au même groupe que *voisin*, *voisiner*, etc., il n'en va pas de même pour les secondes. Dans ces dernières, en effet, la chute du -h- a provoqué un changement d'apparence suffisant pour couper le mot de ses cousins. Celui-ci a d'ailleurs évolué sémantiquement, pour signifier plus précisément (quartier, hameau), quand il n'a pas disparu du langage courant pour n'exister plus que dans la toponymie. Cette coupure explique que l'enquête ait

Nous marquons de l'astérisque les types lexicaux, soit les équivalents des formes dialectales dans le système du français.

mis au jour des systèmes mixtes, où l'on a recueilli, pour un même point, un type autochtone *voisinable* devenu opaque, et un type emprunté *voisinage*.

2.3 (voisiner)

Le verbe *voisiner* apporte également diverses informations. Mais ici, deux éléments sont à distinguer. D'abord, la zone d'emprunt du sud est une fois encore parfaitement identique à celle des autres mots. Ensuite, la zone nord-est présente une évidente scission en deux blocs. Ce couloir ne présentant pas de forme empruntée correspond approximativement à la zone de répartition d'une locution de même sens: *aller à la voisine*.



Dans ce syntagme verbal, l'élément lexical est toujours actualisé par une forme au radical autochtone: *vihène, *vihine, *vèyène, etc., dans la zone où le substantif *voisine* est représenté par les formes *vwèzine, etc.³ Ces deux types *voisine* ne sont donc identiques qu'en apparence. Si le second est le féminin de *voisin*, le premier est un déverbal issu de *voisine*. Cette origine différente explique-t-elle la différence de traitement? Peut-être, mais pas uniquement. Sur la carte figurent également quelques réponses de type *aller au voisin*, mais aussi *aller chez le voisin*, *jaser avec son voisin*, etc. (ces dernières non reprises sur la carte par souci de lisibilité). Ces types sont la preuve d'une réinterprétation du déverbal *voisine* en substantif, puis d'un déplacement paradigmatique vers le masculin.

Si l'origine déverbale de la locution n'est plus ressentie, elle ne peut donc expliquer la conservation du radical naturel. En revanche, un facteur important est son intégration dans une locution figée. Mais si ce figement a permis le maintien des formes en +vih-, +vèh-, son attraction n'a pas suffi pour préserver le reste de la classe de l'expansion des formes empruntées.

C'est donc la présence de la locution –et du radical autochtone– qui a permis la conservation du verbe simple autochtone dans le couloir allant de l'arrondissement de Verviers à celui de Dinant.

3. Une tentative de synthèse

3.1 Une fois que le radical emprunté a fait son apparition, sans doute initialement pour le substantif *voisin*, deux forces se sont retrouvées en opposition. D'une part, la force d'attraction du chef de file de la famille lexicale, et d'autre part, la force de résistance que représente la locution *aller à la voisine*. Ce phénomène confirme donc que la lexicalisation d'une séquence peut induire un figement fort, au point qu'un des éléments de cette locution ne suive pas les changements touchant sa famille lexicale. Mieux encore, l'influence de la locution sur le verbe a permis la conservation du verbe simple naturel.

Comme indice de l'époque de l'emprunt, nous pouvons consulter les vieux dictionnaires dialectaux. Pour le liégeois, les plus anciens sont le dictionnaire dit «abaisti», qui ne nous fournit aucun élément, et le *Dictionnaire wallon François* de Cambresier (1787). Ce dernier mentionne les mots suivants:

vih'né ou *vigh'né*⁴, v., (muser), vieux mot dont on se servait autrefois, pour dire (s'arrêter à toute autre chose qu'à ce qu'on avait à faire), et il se disait proprement des valets, qui au lieu de faire leurs commissions, s'amusaient à causer, à boire, etc. Il n'est plus guère en usage.

vihenn'resse, adj. et s.f., (musarde, celle qui s'arrête, qui s'amuse partout).

vih'neu, adj. et s.m., (musard, celui qui s'amuse partout).

Si le verbe est dit archaïque, point de trace, cependant, de formes empruntées. Plus tard, chez Lambert Remacle (Verviers, 1843), on lit:

vihinress, s., adj., «musarde, celle qui perd son temps à niaiser, à voisiner, à s'occuper à des riens».

vihnâv, vihnaûv, s., (hantise, fréquentation, commerce d'amitié).

vihné, v., «voisiner, visiter familièrement ses voisins; badauder, niaiser, chez les voisins, s'amuser à des riens; attendre, faire le pied de grue». Vieux.

³ Sauf en un point: Ma 42 ⁺aler à l'vwèzine.

⁴ Les graphies sont celles des auteurs.

vihneu, s., (musard, badaud; niais qui s'amuse; celui qui voisine souvent; qui s'amuse à des conversations frivoles). 5

Chez Forir (Liège, 1874), on trouve les entrées suivantes:

vihnâh, vihnech, s., (hantise, fréquentation, rapport de bon voisinage); alé al vihnâh po pacé s'tin (aller visiter ses voisins pour passer le temps).

vulné, v. (voisiner, visiter, fréquenter familièrement ses voisins; badauder, niaiser, musarder).

vihneû, vihinress, s., (musard, badaud, qui voisine, qui musarde); mi ouh è sèré po lè vihneû è lè vihinress.

Cependant, sensiblement à la même époque, un observateur spécialement attentif et fiable de la langue wallonne relève une première forme empruntée. Il s'agit de Grandgagnage, dans son *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne* (1845): «le liégeois dit woizin⁶, mais les dérivés accusent un primitif vihin». Et l'auteur de citer «vihener, wihener (1. «voisiner»; 2. «muser»), viheneû, vihinerèse (1. «qui aime à voisiner»; 2. «musard») et vihenâhe («action de voisiner, hantise»)» (Grandgagnage 1845: t. 2, 468).

À Malmedy, c'est dès 1793 et le dictionnaire de Villers qu'on rencontre, à côté de [†]vihenance («société familiaire et de passe-temps»), [†]vihenâye ([†]aler à l' ~ (aller en société avec ses voisins»), [†]vihener («muser») et [†]viheneûr, -h'nerèsse («musard, -e»), les formes [†]wazin («voisin»), [†]wazinèdje («voisinage, proximité»), [†]waziner («fréquenter ses voisins, entretenir le bon voisinage»).

Il est difficile de juger de la valeur de ces témoignages, qui ne peuvent que constituer un terminus ante quem. Les auteurs dont le but était d'aider les dialectophones à s'exprimer dans un français correct n'auront pas forcément pris la peine de noter des mots tellement proches du français, voire identiques.

En effet, la prononciation en -wè- relevée au nord-est du domaine correspond à l'ancienne prononciation française. Le passage à -wa- n'est généralisé que depuis le 19° siècle (Bourciez / Bourciez 1978: 72), et il est probable que l'emprunt des dialectes est antérieur à ce passage. L'opinion inverse obligerait à postuler une adaptation des mots empruntés au phonétisme des dialectes locaux.

Il convient également de rappeler la différence entre les deux zones d'emprunt (si on laisse de côté la région picarde, touchée uniquement pour le mot *voisinage*). En Gaume, la frontière se superpose parfaitement dans tous les cas. Une telle coincidence tend à distinguer l'histoire de cette zone de celle du nord, où la frontière est plus mouvante, et pourrait laisser penser à une antériorité de l'emprunt. En revanche, le radical emprunté y est toujours *vwaz*-, contrairement à la plus grande part des formes septentrionales (formes en -wè-). A priori, la chronologie du français devrait nous amener à réviser ce jugement d'antériorité. Nous le maintiendrons cependant, confortée que nous sommes par l'absence totale, dans l'enquête de l'ALW comme dans les dictionnaires courants du sud du domaine⁷, de formes autochtones (qui devraient présenter un radical *vèj*-). Le timbre de la

voyelle peut sans doute être expliqué par une réfection analogique sur la classe des mots gaumais en -wa- (issu de I bref accentué latin).

3.2 En de nombreux points, les enquêtes ont donc mis en évidence des systèmes mixtes, où le radical emprunté est généralement présent pour *voisin*, *voisine* et *voisinage*, tandis que le radical autochtone apparaît pour *voisiner* et *aller à la voisine*. Mais le système a-t-il atteint son point d'équilibre? Les données de l'ALW nous proposent l'image instantanée d'une situation précise, la Wallonie d'entre 1920 et 1960, dates des enquêtes.

Pour appréhender la situation actuelle, une enquête complète et systématique serait nécessaire. Outre la difficulté matérielle de mettre sur pied un projet de cette ampleur, on peut douter de trouver suffisamment de bons témoins à l'heure actuelle. Une rapide enquête nous a cependant livré quelques informations.⁸

Sur dix points explorés à l'intérieur de la zone nord-est de formes empruntées de la carte (voisin), neuf présentent aujourd'hui des formes empruntées pour *voisin* et *voisine*. C'est le point D 12 qui fait exception, situé en lisière de la zone (entre Na 127 et D 25). Certains points ne connaissent pas le verbe simple; nous avons relevé ce dernier, sous des formes empruntées, à W 1 (mais le témoin hésiterait à l'employer) et à L 71. La locution *aller à la voisine* est apparue à H 70 et 71, à Ve 40 et à My 1, à chaque fois avec un radical autochtone, alors que *être aux voisins* (Na 10), *aller aux voisins, auprès (*ad'lé) le voisin* (Ve 40) s'actualisent par des emprunts. Partout, d'autres types lexicaux apparaissent (exemple: *aler à l' porète (aller chez un voisin ou une voisine, s'attarder à y discuter) L 71, *aler à l' canlète D 12, etc.).

Quant à *voisinage*, il est toujours emprunté, mais on signale à D 12 et à My 1 et 5 qu'on dira plutôt *chez (†èmon) les / aux voisins*. Le type *voisinage* cohabite avec l'autochtone *voisinable* à Na 10 (†vinôve), W 1 («sans certitude», dit le témoin), H 70 et 71 (†vinâve).

Si l'on compare ces données, qui ne touchent donc que le nord-est du domaine, avec celles de l'ALW, il semble bien que la situation présentée par ce dernier soit assez proche de la réalité actuelle. Le mouvement d'expansion de l'emprunt semble donc s'être arrêté, sans atteindre la locution *aller à la voisine*.

3.3 Un dernier point reste obscur: le «pourquoi» du premier emprunt. Pourquoi, à un moment déterminé, les formes *vèhin, *vèjin, etc., ont-elles été ressenties comme inadéquates? Ce radical a-t-il été considéré comme péjorativement marqué à cause du verbe, auquel sont parfois rattachés les sèmes de «être bavard», «être paresseux», etc.? Si tel a été le cas, c'est un besoin de déférence et de respectabilité qui aura poussé les locuteurs à recourir à une langue perçue comme plus fine et élégante (Baiwir 2007: 32).

⁵ Réponses similaires chez Lobet (1854).

⁶ Précisons que pour cet auteur, la graphie oi recouvre une prononciation wè.

⁷ Liégeois 1897; 1901; 1912; Massonnet 1974-1975; Saint-Léger 1978.

Enquête menée par correspondance en janvier 2008. Nous tenons à remercier chaleureusement nos témoins Jean-Jacques Gaziaux, Joseph Selvais, Jean Germain, Guy Fontaine, Victor George, Jean Lechanteur, Marie-Thérèse Counet et Renée Boulengier-Sedyn.

⁹ Il s'agit des points Ni 28, Na 10, D 12, W 1, H 70 et 71, L 71, Ve 40, My 1 et 5.

4. Conclusion

Notre contribution rappelle l'intérêt d'examiner les phénomènes en série, et sans couper les mots de leur contexte. Dans ce cadre, des corpus tels que celui de l'*Atlas linguistique de la Wallonie* sont particulièrement intéressants.

Par ailleurs, nous espérons participer à un début de réflexion autour d'une matière encore assez peu étudiée: l'emprunt lexical des dialectes à leurs langues-toits. Le phénomène est bien connu et souvent au centre de débats idéologiques (on évoquera le phénomène en terme de *danger*, d'*appauvrissement*, etc.). Dans le cadre de réflexions autour de la mort des langues minoritaires, le recours massif à ce mécanisme constitue généralement l'un des critères permettant de définir une langue en danger (cf. cependant Hagège 2000: 173). Or, dans le cadre des langues romanes, les dialectes ont de tout temps eu recours à l'emprunt afin de renouveler leur stock lexical.

Une des difficultés de l'étude des emprunts est précisément, on l'a vu, la datation de l'apparition du nouveau mot. Une autre question intéressante est le statut du mot emprunté; quel regard les locuteurs portent-ils sur lui? Quand n'est-il plus perçu comme français?

Si ce type d'emprunt a donc souvent fait couler de l'encre, il a rarement fait l'objet de théorisation. C'est celle-ci que nous appelons de nos vœux, et à laquelle nous espérons élargir la route par l'examen attentif de quelques cas concrets.¹⁰

Bibliographie

Baiwir, Esther (2007): +Nosse ma-tante, +nosse ma-seûr et toute la famille. In: Wallones 3/2007, 19-36.

Bourciez, Edouard / Bourciez, Jean (1978): Phonétique française. Étude historique. Paris: Klincksieck.

Cambresier, M. (1787): Dictionnaire wallon-françois ou Recueil de mots et de proverbes françois extraits des meilleurs dictionnaires. Liège: Bassompierre.

Forir, Henri (1866): Dictionnaire liégeois-français. Liège: Severeyns et Faust.

Grandgagnage, Charles (1845-1880): Dictionnaire étymologique de la langue wallonne. Liège / Bruxelles: Oudart / Merzbach et Falk.

Hagège, Claude (2000): Halte à la mort des langues. Paris: Odile Jacob.

Haust, Jean (1933): Dictionnaire Liégeois. Liège: Vaillant-Carmanne.

Liégeois, Edouard (1897 / 1901 / 1912): Lexique du patois gaumais. In: Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne 37, 283-378; 41/2, 99-231; 54, 243-261.

Lobet, J.-Martin (1854): Dictionnaire wallon-français. Verviers: Nautet-Hans.

Massonnet, Jules (1974-1975): Lexique du patois de Chassepierre. In: Bulletin de la Société de langue et de littérature wallonnes 75, 225-351; 76.

Remacle, Lambert (1839): Dictionnaire wallon-français. Liège: Collardin.

Remacle, Louis (1953): Atlas linguistique de la Wallonie. Vol. 1: Introduction générale. Aspects phonétiques. Liège: Vaillant-Carmanne (Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège). Saint-Léger (Commission dialectale du Cercle culturel de) (1978): Glossaire en patois gaumais.

Virton: Michel frères.

Villers, Augustin-François (1793): *Dictionnaire wallon-français*. Lechanteur, Jean (ed.). Liège: George Michiels.

von Wartburg, Walther (1922-2002): Französisches Etymologisches Wörterbuch (25 voll.). Bonn / Leipzig / Basel.

¹⁰ Dans la même optique, cf. Baiwir 2007.